



Association de Gestion des Appartements de Transition

Rapport moral et d'activités 2022

Cette année, l'exercice prend une forme un peu particulière, du fait de l'absence de longue durée de la cheffe de service d'AGATE. C'est pourquoi nous avons choisi de présenter un seul document, à la fois rapport moral et rapport d'activités, avec quelques allègements, notamment sur les données chiffrées, dont nous nous excusons.

1. Le parc de logements

Le transfert des logements des Murets s'est terminé en 2022, avec 9 logements et 23 places. Un contact prometteur a été établi avec le bailleur social IDF Habitat pour des logements à Champigny, voire des baux glissants. Pour l'instant ces contacts n'ont pas été suivis de propositions de logements, et il nous faudra, lorsque l'équipe d'AGATE sera de nouveau stabilisée, les relancer.

A Paris, le parc de logements est resté stable.

Le programme de travaux dans les appartements réalisé en 2022 a été ralenti (dépenses de 17 000 € contre 25 700€ en 2021) du fait du manque de personnel.

La présence de punaises de lit dans certains logements, en particulier à Paris et en proche banlieue est hélas devenue récurrente. Ce problème de santé publique, mal voire pas pris en compte par les pouvoirs publics, a atteint des résidents d'AGATE dont le quotidien en est bouleversé. Il nécessite des interventions lourdes, répétées et coûteuses de désinsectisation accompagnées du nettoyage /congélation de tous les matériaux ; la réussite de l'éradication est difficile à obtenir. AGATE a conduit au cours des réunions d'usagers mais aussi au quotidien des actions de sensibilisation des résidents sur ces nuisibles et sur les précautions à prendre pour les éviter.

2. Accompagnement des résidents

La présence dans l'équipe d'un travailleur social (Noémie Rakotobe, éducatrice spécialisée) a permis un renforcement de l'accompagnement social lié au logement (ASLL, mais sans financement dédié, hélas !), notamment dans les situations de dettes locatives.

L'équipe d'AGATE s'est fixé en 2022 des objectifs visant à :

- renforcer les visites dans les logements pour maintenir le lien et anticiper des difficultés liées à la structure logement,

- rencontrer régulièrement avec les équipes des pôles chargées des soins à domicile,
- accompagner au plus tôt les impayés.

Afin d'amortir le coût de l'énergie, le dispositif spécifique du chèque énergie dans le cadre de l'intermédiation locative a été obtenu pour 17 résidents (sur 23 résidents en appartements individuels).

La cheffe de service (Fatima Lamyne) et l'éducatrice spécialisée ont participé aux travaux de la FAPIL qui ont abouti au document « le contrat au service de l'accompagnement ». Ce contrat est maintenant à mettre en œuvre à AGATE avec les résidents, en lien avec le contrat de soins qui lient ceux-ci, en tant que patients, avec les pôles de psychiatrie partenaires.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des acteurs du social et médico-social, pour connaître et se faire connaître.

A Paris, nous avons rencontré la plateforme médico-sociale La Planchette, qui nous a confirmé disposer de places de SAMSAH dans le 12eme arrondissement, alors que ce dispositif accompagne encore trop peu de résidents d'AGATE. Cet axe est à travailler avec les pôles.

Nous avons également rencontré le SAMSAH Prépsy, qui accompagne dans le 13eme arrondissement des jeunes adultes en situation de handicap psychique, dans un objectif de réflexion pour un appartement relais de courte durée.

Dans le Val de Marne, le partenariat avec l'œuvre Falret dans le cadre du dispositif de l'habitat inclusif se poursuit, avec toujours une complexité pour faire cadrer l'offre avec les besoins. En 2022, aucun résident n'a pu accéder à ce dispositif, mais un résident vient d'y entrer en 2023.

Deux réunions territoriales d'usagers se sont tenues à Paris en 2022, celle pour les usagers du Val de Marne a dû être repoussée.

3. Partenariat avec les pôles

Le comité de suivi avec les pôles des HSM s'est réuni à son rythme habituel, soit deux fois dans l'année, mais le comité de suivi avec les pôles des Murets n'a pas encore été mis en place. Il semble en tout cas nécessaire de redéfinir les objectifs de ce comité de suivi, qui a permis des échanges de pratiques mais a quelque peu perdu son souffle dans sa forme actuelle.

L'équipe d'AGATE a eu des rencontres bilatérales régulières avec les pôles. Quand cela a été nécessaire, notamment concernant des situations complexes, les membres du Bureau se sont associés à ces rencontres, soit quatre fois en 2022.

4. Relations institutionnelles

La direction des HSM et du CH Les Murets, rencontrée à l'automne 2022, a renouvelé sa confiance et son soutien à AGATE. Le président de l'interCME du GHT 94 Nord s'est à cette occasion déclaré disponible pour nous accompagner à rechercher des financements de laboratoires pharmaceutiques.

Les liens se sont renforcés avec la nouvelle Direction des solidarités (ex. DASES) de la Ville de Paris, qui a relevé la contribution d'AGATE à l'acculturation du monde de la psychiatrie aux approches du social et du médico-social. Ces riches échanges ont permis la reconduction de la convention et le maintien de la subvention, et facilite le lien avec la Direction de l'habitat, ce qui sécurise l'attribution encore à venir de logements promis depuis plusieurs années dans le parc de la RIVP.

Les échanges avec le Département du Val de Marne ont enfin été positifs : une rencontre avec l'élue aux Solidarités et son équipe a permis que soit présentée et acceptée une demande de subvention. Cette avancée permet enfin qu'AGATE soit pleinement reconnue comme un acteur dans le champ du handicap psychique dans le Val de Marne.

AGATE a poursuivi autant que faire se peut sa participation aux Conseils Locaux de Santé Mentale de Charenton / Saint-Maurice/Saint Mandé, de Champigny, de Paris Centre.

Enfin une rencontre originale s'est tenue avec la coordinatrice du Conseil intercommunal de santé, santé mentale et citoyenneté (CISSMC) de Mons en Bareuil (Nord), qui gère des logements en partenariat avec le secteur de psychiatrie 59G21, dans une approche de psychiatrie communautaire. Cette rencontre a permis de mesurer la maturité d'AGATE en matière d'intermédiation locative, et les pistes à développer en matière de partenariat avec les communes et de participation des usagers.

5. Groupe intimité

Un groupe de travail portant sur les conditions de l'intimité dans les logements d'AGATE s'est réuni sept fois de septembre 2022 à juillet 2023. Il était composé de deux membres du CA représentant des usagers, deux membres du CA professionnelles des pôles, deux salariées d'AGATE et deux membres du Bureau. Des recommandations ont été formulées pour améliorer l'intimité des résidents et leur qualité de vie dans les appartements. Ces recommandations seront présentées lors de l'événement des 20 ans d'AGATE.

6. Ressources humaines

Le poste d'assistante de gestion a vu un changement d'importance en 2022, avec le départ par démission de Sophia Diawara en novembre 2022 (après un congé maladie de deux mois), et le recrutement de Chrissy Milovanovic, qui a pris son poste en janvier 2023.

7. Communication

La cartographie des logements a été mise en ligne sur le site Internet et est régulièrement actualisée.

En conclusion, l'année 2022 a été dense, comme toutes les années antérieures, je crois. La reconnaissance enfin réalisée de l'action d'AGATE dans le Val de Marne peut être considérée avec satisfaction.

La présence maintenant établie d'un travailleur social au sein de l'équipe contribue à toujours plus de professionnalisation de celle-ci.

Cependant, comme le montrent en 2023 nos difficultés à maintenir l'équipe au complet, notre structure reste fragile et sa continuité repose encore trop sur la mobilisation intense de quelques membres du Bureau.

Nous devons repenser ce modèle, et cela passe par une réflexion stratégique sur notre place dans le paysage sanitaire, sociale et médico-social en cours. Celle-ci sera à conduire dans les mois qui viennent. La célébration des 20 ans d'AGATE, moment pour se retourner sur nos origines et notre évolution, doit aussi être l'occasion de nous poser – avec nos partenaires, la question de nos perspectives.... pour les vingt années à venir !



AG du 27 septembre 2023

Rapport financier 2022

Ce rapport accompagne les comptes 2022 certifiés par notre expert-comptable transmis en annexe.

Les faits les plus significatifs de cet exercice sont les suivants :

- Reprise des derniers appartements préalablement gérés par le centre hospitalier des Murets.
- Poursuite de la rénovation des appartements qui le nécessitaient
- Embauche d'une nouvelle employée (travailleur social) à compter du 4eme trimestre 21

Les points les plus significatifs sont les suivants

1. Le bilan global : 189 290 €

Toujours en augmentation par rapport à l'année précédente (178 304 €) en raison principalement de la mise en œuvre de la reprise des appartements du centre hospitalier des Murets et de l'embauche d'une troisième salariée (cf. ci-dessous)

2. Le Chiffre d'affaires : 319 438 €

Une augmentation de 11% (287 580 en 2021) en raison principalement de la reprise de plusieurs appartements préalablement gérés par le CH Les Murets

Les ressources proviennent essentiellement du paiement des loyers et charges par les résidents.

Les subventions sont restées stables 150 000 € (département de Paris 25 000€, Hôpitaux de Saint-Maurice 75 000€ et CH les Murets 50 000€) auxquelles il faut ajouter, 7 333 € d'aide à l'emploi.

Contrairement à 2020 et 2021 pas d'apport en mécénat en 2022.

3. Principales charges de l'année hors gestion courante des appartements (paiements des loyers et charges)

- **Salaires et charges sociales 100 961 €** en nette augmentation (90 146 € en 2021) en raison de l'augmentation de la valeur du point d'indice et des indemnités spéciales et de l'embauche d'une 3^{ème} salariée.
- **Travaux de rénovation et de réaménagement (mobilier) 17 000€** en très nette baisse (environ 25 700€ en 2021).

4. Résultat : un déficit de - 4 279 €

Ce déficit était prévisible (voir les remarques dans le rapport financier de 2021). Sans être catastrophique (soulignons que les réserves pour aménagement et rénovation des appartements - 31 500€ au total – n'ont pas été utilisées en 2022) il montre, si nécessaire, la nécessité de trouver de nouvelles sources de financement d'autant que, compte tenu de l'inflation constatée depuis l'été 2022, les couts salariaux et les couts des travaux de maintenance vont très certainement augmenter.